

25^{c.}

Journal du Lot

25^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et départements limitrophes.....	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements.....	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE
 Les abonnements se paient d'avance
 Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
 A. COUESLANT, Directeur
 Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL
 Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	2 fr. 25
RECLAMES 3 ^e page (— d° —).....	3 fr. 50
» 2 ^e page (— d° —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Des gaillards de cette espèce-là, dans la vie sociale courante, on les tient pour des tartufes et aussi pour des salauds.
 Dans la société internationale ils ne méritent pas d'autres noms !

L'ambassadeur de France sera bientôt à Burgos et pourra négocier l'heureux et rapide retour dans leur pays des Espagnols que la guerre civile a rejetés sur la terre hospitalière de France comme la tempête rejette des naufragés sur une plage de salut. Déjà et en principe, a-t-on dit, le gouvernement franquiste aurait accepté de rouvrir à ces malheureux les portes de la patrie. On organiserait bientôt les premiers convois de rapatriement...

De ce lamentable exode où des femmes, des enfants et des vieillards semblent avoir touché le fond de la détresse humaine, nous espérons du moins qu'il restera chez les réfugiés revenus à la terre natale quelque souvenir reconnaissant pour le pays qui les a recueillis et où des étrangers se sont efforcés d'atténuer le mal que leur avaient fait leurs compatriotes.

En tout cas, en France, il y a quelque chose qu'on ne pourra pas oublier, c'est l'atroce et abominable égoïsme de la Russie qui aurait dû les reconnaître tout de suite pour siens et réclamer l'honneur d'être la première à les secourir. Ils s'étaient battus pour une cause que Moscou déclarait sacrée. C'étaient des compagnons de lutte, des « frères ». Tant qu'ils furent dans la bataille, Moscou et les moscovitaires les traitèrent de « héros ». Ils n'avaient pas assez d'éloquence pour célébrer leurs vertus, pas assez de voix pour appeler à leur aide le monde entier... Dès que ces héros ne furent plus que de pauvres gens fuyant sur les chemins de la débâcle et de l'exil, les bolchevistes les ont considérés comme des chiens errants, bons à crever le long des fossés !

Il y a encore, un peu partout, sur les murailles de France, de ces affiches illustrées avec la silhouette douloureuse de pauvres mamans espagnoles levant leurs bébés à bout de bras, tandis qu'au dessous, en lettres rouges, s'étale l'appel pathétique de Moscou : « Peuple de France, laissez-les mourir ces enfants ? »... Il y a encore, placardés un peu partout, ces proclamations où l'on réclame l'argent de tous pour aider les bons combattants, pour secourir les « victimes du fascisme assassin », où l'on soulevait l'émotion des foules en leur criant : « ne ferez-vous rien pour sauver les gosses d'Espagne ? » (sans qu'on ait jamais su d'ailleurs où allaient et à quoi servait l'argent ainsi recueilli !)

Pitié de rhinocéros ! Larmes de crocodiles !

Ah ! comme ils seraient morts de faim, de soif ou de froid ces malheureux réfugiés, s'il n'y avait eu que les communistes moscovitaires pour les secourir ! Pas un blessé n'aurait été pansé, pas un malade n'aurait été soigné, pas un affamé n'aurait été nourri s'il n'y avait eu pour les accueillir que ces pratiquants d'un humanitarisme qui ne célèbre ses rites fraternels que dans le massacre et dans le sang !

Il faut que ce souvenir reste marqué comme une fêlure au front du communisme moscovitaire qui ose se présenter comme un libérateur de l'humanité alors qu'il est aussi insensible aux misères des hommes que les plus impitoyables massacreurs ! Il faut qu'on se rappelle ceci : à savoir que la Russie a été mise en demeure par le gouvernement français de venir en aide à ces réfugiés, d'en accepter un certain nombre et que la Russie a refusé.

Elle avait pour devoir de les réclamer. Tout le lui commandait. Rien ne l'en empêchait ! Qu'étaient-ce que quelques milliers d'émigrés dans les immenses territoires russes où habitent à peine 180 millions d'hommes et qui en compteraient 400 millions s'ils étaient aussi peuplés que la France ou la Belgique ?

Elle aurait pu absorber sans peine les 400.000 réfugiés. Elle n'en pas voulu un seul. Et, pour s'excuser, elle a fait publier par l'agence officielle de

Informations

Au Sénat
 Dans la séance de jeudi, le Sénat a adopté une série de projets douaniers intéressant diverses colonies, puis il discute le projet de loi créant une caisse de secours permettant aux Français que la révolution a atteints dans leurs biens, leurs droits ou leurs intérêts, l'attribution de secours.

Le montant total des secours accordés ne pourra dépasser celui des sommes recouvrées par l'administrateur sequestre des avoirs russes en France.

A la Chambre
 Dans la séance de mardi matin, la Chambre reprend la discussion du projet de loi instituant la retraite des vieux travailleurs. L'article 13 énumère les imputations et les dépenses qui seront supportées par le fonds de majoration. Il est adopté. M. Fié regrette que la loi ne comporte pas l'intervention financière directe de l'Etat.

M. Frossard déclare qu'il n'accepte pas que les assurés sociaux fassent les frais de la retraite des vieux. L'ensemble de la loi est adopté à l'unanimité de 589 votants.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre entend les interpellations sur les réfugiés espagnols. MM. Delcos, Pinelli, Guyot, Poitou-Duplessis présentent diverses observations, puis M. Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, répond aux interpellations. Il fait connaître que la France a eu la tâche écrasante de secourir, d'héberger, de nourrir, de soigner 500.000 personnes et il déclare ne pas accepter les articulations inadmissibles contre les résultats obtenus par l'effort et le dévouement de tous ceux qui ont collaboré à l'œuvre d'hospitalité.

M. Sarraut donne toutes explications relatives au rapatriement des réfugiés et, notamment, à la question des « indésirables ». Il a demandé à M. Mandel, ministre des colonies, s'il ne trouverait pas un endroit dans le fond du Pacifique...

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

150^e anniversaire de la Révolution
 La Commission des finances de la Chambre a adopté, mardi matin, le crédit de 15 millions affecté à la célébration du cent cinquantième anniversaire de la Révolution, et le crédit d'un million demandé pour le voyage du président de la République en Angleterre.

Une Conférence internationale
 M. Georges Bonnet et sir Eric Phipps, ambassadeur de Grande-Bretagne, se sont entretenus de l'affaire slovaque et de la suggestion émise dans certains milieux français et britanniques de la réunion d'une conférence internationale. Sur ce dernier point, on croit savoir que le gouvernement britannique n'a pas encore conçu aucun projet précis permettant à l'idée de prendre prochainement un caractère d'actualité.

Quant à la question slovaque, on conçoit que l'évolution de la crise est suivie avec le plus vif intérêt par les deux gouvernements.

L'Angleterre participera aux frais d'entretien
 Après consultation avec le gouvernement français, le gouvernement britannique a décidé de participer à l'entretien des réfugiés se trouvant en territoire français par l'intermédiaire de la Croix-Rouge britannique, qui recevra des crédits à cet effet dans un avenir immédiat.

Rapatriement des réfugiés espagnols
 Conformément aux derniers accords intervenus entre les gouvernements de Paris et de Burgos, le rapatriement des réfugiés espagnols actuellement cantonnés dans les Pyrénées-Orientales, a recommencé mardi.

C'est ainsi qu'un premier train venant de Perpignan, et transportant un millier de miliciens, est arrivé à Hendaye.

Les opérations de débarquement ont eu lieu dès l'arrivée du train à Hendaye, et le transfert en Espagne par Irún s'est effectué aussitôt par le pont international.

En Ukraine carpathique
 On apprend de source ukrainienne à Berlin, que le président du conseil de l'Ukraine carpathique, M. Guil Volosin, a envoyé un télégramme au chancelier Hitler, lui demandant la protection pour l'Etat indépendant d'Ukraine carpathique qui aurait proclamé aujourd'hui son indépendance.

Un télégramme analogue aurait été envoyé à Rome, l'Italie étant également garante de l'arbitrage de Vienne.

En Syrie
 A l'issue des délibérations que le cabinet a tenues mardi, on considère que le gouvernement syrien est virtuellement démissionnaire. Toutefois la démission ne deviendra effective que si elle est acceptée par le président de la République.

Graves événements en Europe Centrale

La Diète Slovaque a proclamé l'indépendance de la Slovaquie. Les troupes allemandes ont pénétré en Tchécoslovaquie.

Le nouveau gouvernement slovaque dirigé par Mgr Tiso et le Cabinet ukrainien ont demandé la protection du Reich.

D'importants groupements de troupes allemandes ont lieu dans les régions voisines de la frontière tchécoslovaque.

D'après des renseignements de bonne source, ils porteraient sur un total de 200.000 hommes environ.

Un groupe d'armée serait massé à Dresde, un deuxième à Leipzig et Chemnitz et un troisième à Vienne.

Les gardes de Hlinka ont occupé la frontière moravo-slovaque et ne laissent pas pénétrer en Slovaquie les personnes venant de Bohême. Ils dépouillent de leurs bijoux, de leur or et de leurs valeurs les nombreux Tchèques qui s'enfuient de Slovaquie vers la Bohême.

EN PEU DE MOTS...

— Mardi s'est ouvert à Rabat le deuxième Congrès international des rai-sins.

— Mardi, après-midi, a été inauguré par M. Albert Lebrun, président de la République, le nouvel hôtel du Ministère des P.T.T., situé à Paris, avenue de Ségur.

— Le bruit a couru que le gouvernement français aurait l'intention de contracter un emprunt à l'étranger ; mais au ministère des finances on déclare que la nouvelle est inexacte.

— L'Allemagne a négocié un accord commercial avec l'Argentine pour l'échange de 100.000 tonnes de blé contre du matériel de chemin de fer de même valeur.

— Au cimetière de St-Pierre, à Marseille, la tombe de Kalemén qui assassina le roi Alexandre I^{er} de Yougoslavie et le président Louis Barthou, a été fouillée par des malfaiteurs qui se sont emparés du dentier en or du régicide.

— Le pape a reçu une quarantaine de parlementaires français auxquels s'étaient joints des membres du Conseil municipal de Paris venus à Rome pour assister au couronnement de Pie XII.

NOS ÉCHOS

Géographie.
 Cette histoire authentique s'est passée, voici quelques jours, dans le bureau de poste d'un quartier élégant.

Un monsieur, pensant être mieux renseigné, demande à parler au receveur ; il veut lui demander le tarif de la communication téléphonique pour Singapour.

Le receveur prend son registre et cherche longuement, puis se tournant vers le monsieur :

— Vous êtes sûr que ça existe ?

— Ah oui, répond le client surpris.

— C'est curieux, je ne trouve pas...

Un employé s'approche, regarde ; le receveur cherche dans les « Saints » !

Nature morte.
 Une des traditionnelles expositions en plein vent, organisée par les artistes montmartrois, dressait récemment ses tentes sur la voie publique, aux Batignolles...

Un amateur, qui en l'espèce était une femme, s'arrête devant une nature morte représentant un superbe poulet rôti trônant sur une table bien servie.

Visiblement, la spectatrice est intéressée par ce morceau de peinture.

Le peintre, feutre à larges bords et la valière du bon vieux temps, s'empresse : oh bien ! je vous le laisserai à 150 fr.

La dame réfléchit quelques secondes, puis compte sur ses doigts.

— Vous trouvez que c'est cher ? interroge l'artiste un peu inquiet.

— Oh ! non, Monsieur. Seulement, voilà, à ce prix-là, déclare la ménagère, on peut encore avoir quatre poulets... vivants. Alors, vous comprenez, j'hésite un peu.

A la caserne.
 Après la théorie, l'adjudant pose des questions :

— Avec quoi doit-on nettoyer un fusil ?

— Avec un lingé sec, dit l'un.

— Avec du tripoli, dit l'autre.

— Si ce n'est pas malheureux ! tonne l'adjudant. Je vais vous le dire pour la centième fois. La théorie dit : « On doit nettoyer son fusil avec la plus vive attention ! »

Humour anglais.
 Le monsieur athlétique au minuscule garçon de bureau. — Dites à votre patron que M. Daniels désire le voir.

Le garçon de bureau. — Ah ! c'est vous, Monsieur Daniels ? C'est bien ennuyeux...

Le monsieur athlétique. — Comment, c'est ennuyeux !

CHEZ LES AÉRONAUTES

Comment on atterrit sans voir

On sait que l'avion commercial assure par tous les temps les innombrables services réguliers créés dans le Monde depuis la guerre. Le pilotage et la navigation sans visibilité en ont été la condition nécessaire. L'atterrissage sans visibilité en est une autre, conséquente, mais son principe et les divers mécanismes de fonctionnement sont encore assez peu connus du grand public.

Périodiquement, les autorités officielles reçoivent des appels téléphoniques ou des rapports d'observateurs bénévoles qui, s'inquiétant d'entendre dans la brume des avions survoler à plusieurs reprises leur région, croient de bonne foi que ces avions sont en détresse et se préparent à un atterrissage forcé. C'est là une erreur commune due à la méconnaissance des règles d'atterrissage sur un aérodrome moderne.

Ainsi, lorsque les consignes de bonne ou de mauvaise visibilité sont appliquées sur l'aérodrome du Bourget, il est interdit à tout aéronef d'entrer sans autorisation dans le triangle appelé zone d'approche, délimité par les points suivants : Senlis, Meaux, Paris, Pontoise, Beaumont.

Les avions qui se dirigent sur le Bourget et qui ont été prévenus par T.S.F. de l'application de ces consignes indiquent l'heure probable de leur arrivée à la limite de cette zone.

Si plusieurs avions se présentent en même temps pour atterrir, ils reçoivent par Radio alors un numéro d'ordre d'atterrissage et l'indication de la zone où ils doivent se tenir prêts. Le premier est seul autorisé à entrer dans la zone d'approche, et les autres attendent leur tour en volant à des altitudes différentes suivant leur numéro de 700 à 1.000 mètres. Aucun risque de collision, par conséquent.

En outre, pour éviter toute sorte de perte de temps, les avions en instance d'atterrissage se tiennent en liaison suivie avec une des stations radiogoniométriques, du Port aérien du Bourget.

L'aéronef qui a le numéro 1 entre dans la zone d'approche où un radiogoniomètre d'atterrissage le guide et lui donne tous les renseignements utiles.

Pour venir au Bourget par mauvaise visibilité, l'avion doit se maintenir sur une ligne d'arrivée appelée axe d'atterrissage, définie exactement par rapport au Nord géographique. Pour le Bourget, cet axe est orienté Nord-Nord-Est. Il permet aux avions d'arriver sur le terrain par le côté le plus dégagé et en fonction des vents dominants.

A cet effet, le radiogoniomètre du Bourget, donne par T.S.F. au chef de bord, à la cadence de trois à quatre par minute, des caps à suivre qui vont lui permettre de rectifier sa route. Avec les renseignements donnés par un deuxième radiogoniomètre installé à Beauvais, et fonctionnant simultanément, le pilote navigant sait avec précision où se trouve ses positions d'approche à 25 kilomètres, 15 kilomètres, 6 kilomètres du terrain, etc... jusqu'au moment, où au sol, un guetteur placé lui aussi sur l'aire d'atterrissage, mais au sol, perçoit les bruits de moteurs.

Cette indication est immédiatement transmise au pilote qui sait ainsi qu'il est à proximité du terrain. Son passage à la verticale du bâtiment radiogoniométrique lui est ensuite donné par un signal bref, l'indicateur « ZZ » d'atterrissage. Il peut alors descendre doucement et atterrir.

L'axe d'atterrissage est en outre matérialisé à la limite Nord du terrain par des projecteurs extrêmement puissants et sur l'aérodrome même par une ligne de plots lumineux.

Ce court exposé permet de constater que toutes les dispositions sont prises pour assurer la sécurité totale de la navigation aérienne, ce qui explique les progrès et la parfaite régularité des lignes commerciales françaises.

Armand AVRON-SART.

Au restaurant.

— Garçon, mon homard n'a ni pinces ni pattes. Comment cela se fait-il ?

Le garçon. — Nos homards sont si vivants qu'ils se battent entre eux comme des diables à la cuisine.

Le client. — Bien. Enlevez celui-ci et apportez-moi un des vainqueurs.

Chez le libraire.

La cliente. — Je voudrais un roman convenable.

Le libraire. — Prenez celui-ci de confiance, Madame ; vous pouvez le lire les yeux fermés.

Les amis de nos amis sont nos amis.

— Nous vous attendons, vous et votre mari, demain, pour dîner à la maison.

— Impossible, nous devons aller voir « Faust ».

— Amenez-le donc avec vous !

Esprit d'observation.

Roger regarde son petit frère qui a quelques mois, puis d'un air satisfait :

— Tu vois, il aura bientôt les joues assez larges pour recevoir des claques...

Le LUSKUB.

Aménités.

Deux banquiers se querelaient sous le second Empire : « Apprenez, dit l'un d'eux, que je suis incapable de commettre une mauvaise action. »

— C'est bien assez d'en émettre, répliqua l'autre.

ETUDE
DE
Maitre Robert SEGUY
Licencié en droit
Avoué à Cahors, 1, rue St-Pierre

PURGE

d'hypothèques légales

Par acte passé devant Maître JULHA, Notaire à Montcuq, le vingt-sept septembre mil neuf cent vingt-six, enregistré, Monsieur Irénée-Pierre DOUMER-GUE, propriétaire-cultivateur, demeurant à Vidalot, commune de Belmontet, a acquis de Monsieur Joseph VIDAL, propriétaire-cultivateur, demeurant à Laplagne, commune de Belmontet, canton de Montcuq : 1° terre labourable, petit pré, bois et friche, au lieu dit « Fontaine de Vidalot », inscrits au plan cadastral de la commune de Belmontet sous les numéros : quatre, cinq p., six et soixante-six, section B3 ; 2° vigne et friche, au lieu dit « Combe Bouysière », inscrit au plan cadastral de la même commune sous les numéros : quatorze, dix-neuf, vingt, vingt et un, section B4 ; 3° terre et vigne perdue au lieu dit « Les Combelous », inscrits au plan cadastral sous les numéros quatre et cinq, section B4 ; 4° friche au lieu dit « Combe de Grané » et chemin de Bélaye », inscrit au plan sous le numéro trente, section B1.

Par acte passé devant Maître RAUSIERES, Notaire à Valprionde, le dix-sept novembre mil neuf cent trente-huit, enregistré, Monsieur ASSEZAT François-Casimir et Dame MAUJAC Rosalie-Antoinette, son épouse, propriétaires-cultivateurs, domiciliés ensemble au lieu de Vidalot, commune de Belmontet, ont acquis du même Monsieur VIDAL, Joseph, ci-dessus nommé : 1° divers bâtiments d'habitation et d'exploitation en mauvais état, sol, patus et dépendances, terre inculte et vieille vigne, sis au lieu dit « Laplagne », paraissant figurer au plan cadastral de la commune de Belmontet sous les numéros : deux cent quarante et un, deux cent quarante-deux et deux cent quarante-trois, de la section B, pour une contenance matricielle totale de trois hectares, dix-neuf ares, quatre-vingt centiares. — 2° terre inculte, lande et bois sis au même lieu, paraissant figurer sous les numéros deux cent quarante-quatre, deux cent quarante-cinq et deux cent quarante-six, section B, pour une contenance

matricielle totale de un hectare, soixante-trois ares, quarante-cinq centiares ; — 3° une parcelle de bois au même lieu de « Laplagne », paraissant figurer sous le numéro deux cent quarante-huit, section B, pour une contenance matricielle de huit ares ; — 4° autre parcelle de bois, au même lieu, paraissant figurer sous le numéro deux cent cinquante, section B, pour une contenance matricielle de douze ares, cinquante-cinq centiares ; — 5° terre inculte et vieille vigne, à « Vidalot », paraissant figurer sous les numéros cent quarante-deux et cent quarante-trois, section B, pour une contenance matricielle totale de cinquante-huit ares.

Tous ces immeubles correspondent au vieux plan aux numéros : 25 p., 28, 29, 30, 31 p., section B, série 7 et encore 1, 2, 4, 7, 8 et 9, section B, série 8.

Par acte passé devant Maître RAUSIERES, Notaire à Valprionde, le dix-sept novembre mil neuf cent trente-huit, enregistré, Monsieur BOUZET Georges-René, cultivateur, domicilié à Lasperrières, commune de Belmontet, a acquis du même Monsieur VIDAL Joseph, ci-dessus nommé : 1° terre et pré sis à « Pech-Grand », paraissant figurer au plan cadastral de la commune de Belmontet sous les numéros deux cent neuf et deux cent treize, section B, pour une contenance matricielle de soixante-treize ares, vingt centiares ; — 2° terre et lande au même lieu, paraissant figurer sous les numéros deux cent quinze et deux cent seize, de la section B, pour une contenance matricielle de un hectare, onze ares, quatre-vingt centiares.

Le tout correspondant au vieux plan, aux numéros 15, 16 et 2, section B, série 7 et numéro 3, section B, série 8.

Copies collationnées de ces actes de vente ont été déposées au Greffe du Tribunal civil de Cahors, le quatre février mil neuf cent trente-neuf, et le procès-verbal de dépôt déposé par le greffier a été signifié à : 1° Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal civil de Cahors ; 2° Madame ALIDA HAUTESSE, épouse de Monsieur Joseph VIDAL, demeurant à Laplagne, commune de Belmontet.

Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toute hypothèque légale inconnue.

Cahors, le 13 mars 1939.

Signé : R. SEGUY.

Pendant votre séjour à Paris vous pourrez lire votre journal

62, rue de Richelieu, PARIS

Payons 400 fr.
les 100 cop. d'apr. mod. adr. grat. Ecr. : V.-R. GELAS, 14, M.-Sébastien, Lyon.

Bibliographie

LES ANNALES
La lune tombera-t-elle un jour sur la terre ? Que faut-il penser des fameuses prophéties de saint Malachie concernant les Papes ? Que sait-on exactement de l'intelligence des animaux ? Quelle est la situation actuelle de l'Italie ? Comment se déroulera le prochain voyage en Angleterre du Président de la République et de Mme Lebrun ? Comment, par les timbres-poste, mesure-t-on le rayonnement des Etats-Unis à travers le monde ? Ces questions vivantes, amusantes, passionnantes sont traitées dans le numéro du 10 mars des *Annales*. En vente partout : 3 francs.

Essuie-glace obligatoire sur toutes les automobiles

L'article 22 du code de la route : *Organes de manœuvre, de direction et de visibilité*, stipule que le pare-brise doit être muni d'un essuie-glace à la fois automatique et pouvant être manœuvré à la main en cas de défaillance de la commande mécanique.

Un nouvel arrêté publié, au *Journal officiel*, établit que :

A partir du 31 décembre 1938 toute voiture neuve mise en circulation devra être équipée de l'essuie-glace conforme à la description ci-dessus rappelée.

A partir du 30 juin 1939, les autobus et autocars, les camions de plus de 3.000 kilos de poids total en charge, mis en circulation avant le 1^{er} janvier 1939, devront être équipés dudit essuie-glace.

Enfin, au 31 décembre 1939 tous les véhicules circulant en France devront avoir l'essuie-glace automatique et à main.

Vous avez intérêt à utiliser les « BILLETS DE MARCHÉ »

délivrés toute l'année le samedi ainsi que les 3 novembre et le premier de chacun des autres mois (si la date prévue tombe un jour férié, la foire est avancée au samedi précédent), au départ de toutes les gares situées sur les sections de lignes de : Caussade à Cahors, Cahors à Cahors, Cahors à Cahors, Cahors à Cahors, pour

CAHORS-CABESSUT
50 0/0 de réduction

Billets valables, sous réserve des conditions normales d'admission : à l'aller, dans tous les trains permettant l'arrivée avant 14 h. et au retour, à partir de 10 h. dans tous les trains permettant le retour à la gare de départ : le même jour.

Renseignements aux gares intéressées de la Société Nationale des Chemins de Fer français (S.N.C.F.)

Vous avez intérêt à utiliser les « BILLETS DE MARCHÉ »

délivrés toute l'année, le samedi de chaque semaine et le 15 de chaque mois (le 16 si le 15 est un dimanche), au départ de toutes les gares situées sur les sections de lignes de : Assier à Figeac ; Maurs à Figeac, pour

FIGEAC
50 0/0 de réduction

Billets valables, sous réserve des conditions normales d'admission : à l'aller, dans tous les trains permettant l'arrivée avant 14 heures et au retour à partir de 10 heures dans tous les trains permettant le retour à la gare de départ, le même jour.

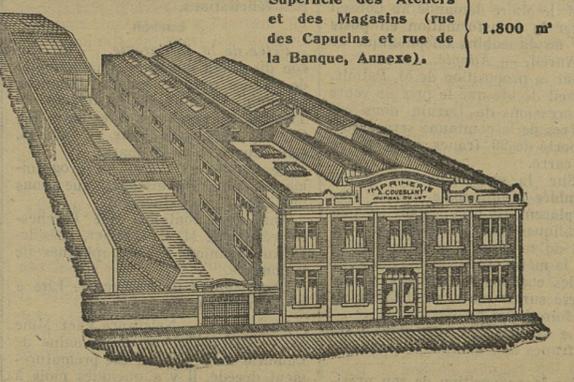
Renseignements aux gares intéressées de la Société Nationale des Chemins de Fer français (S.N.C.F.)

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS
(Personnel intéressé)
CAHORS (Lot)
1, RUE DES CAPUCINS, 1

INSTALLATION MODERNE
10 LINOTYPES
22 PRESSES
LIVRAISON RAPIDE
— PRIX MODÉRÉS —



Superficie des Ateliers et des Magasins (rue des Capucins et rue de la Banque, Annexe). 1.800 m²

SERVICE D'HIVER 1938-1939 (à partir du 5 Octobre)

De Paris à Toulouse par Cahors		De Toulouse à Paris par Cahors		MONTAUBAN, CAHORS à LIBOS	
OMNIB.	EXP.	OMNIB.	EXP.	Autoraux	Autoraux
PARIS (Orsay) dép.	10 15	TOULOUSE... d.	8 35	MONTAUBAN... d.	10 50
PARIS (Aust.) dép.	10 28	MONTAUBAN... d.	9 17	CAHORS... d.	11 59
LIMOGES (arrivée)	15 29	Caussade... d.	9 35	Mercure... d.	12 09
LIMOGES (départ.)	15 43	Lalbenque... d.	11 40	Douelle (Arrêt)	12 22
BRIVE... (arrivée)	17 03	Cieutat... d.	11 45	Parnac... d.	12 27
BRIVE... (départ.)	17 18	Sept-Ponts... d.	11 54	Luzech... d.	12 32
Gignac-Cressensac... d.	18 13	CAHORS... (arr.)	10 11	Pont de Castelfranc.	12 38
SOULLAC... d.	17 46	CAHORS... (dép.)	10 13	Castelfranc... d.	12 43
CAZOULES... d.	18 58	Espère... d.	13 27	Puyrac (Arrêt)	12 48
La Chap.-d-Mareuil... d.	19 13	St-Denis-Catus... d.	13 44	Puy-Evêque... d.	12 53
Lamothe-Fénelon... d.	19 28	Thédirac-Peyril... d.	13 56	Duravel... d.	12 58
Nozac... d.	19 43	Dégagnac... d.	14 12	Soturac-Touzac... d.	13 03
GOURDON... d.	18 08	Saint-Clair... d.	14 21	Fumel... d.	13 08
Saint-Clair... d.	18 23	GOURDON (1) d.	14 31	LIBOS... d.	13 13
Dégagnac... d.	18 38	Nozac... d.	14 42	AGEN... d.	13 18
Thédirac-Peyrilles... d.	18 53	Lamothe-Fénel... d.	14 49		
Saint-Denis-Catus... d.	19 08	La Chap.-de-Mar... d.	14 57		
Espère... d.	19 23	CAZOULES... d.	15 06		
CAHORS (arrivée)	18 43	SOULLAC... d.	15 15		
CAHORS (départ.)	18 58	Gignac-Cressens... d.	15 24		
Sept-Ponts... d.	19 13	BRIVE... (arr.)	11 49		
Lalbenque... d.	19 28	BRIVE... (dép.)	11 58		
Caussade... d.	19 43	LIMOGES... (arr.)	13 20		
MONTAUBAN arr.	19 58	PARIS... (A) arr.	13 35		
TOULOUSE... arr.	20 13	PARIS... (O) arr.	13 50		

(1) Un train mixte part de Gourdon le matin à 5 h. 7 et arrive à Brive à 7 h. 18.
(2) Du 15 Mai au 7 Juillet inclus et du 5 Octobre au 14 Mai 1939.